



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUDE

Arrêté préfectoral n° 2011181-0005 Portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Etang de Leucate ou de Salses

LE PREFET DE L'AUDE
Chevalier de la légion d'honneur,

VU le code de l'Environnement, Livre II, et notamment les articles L 212-1 à 212-7,

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif au Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et modifiant le code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-11-2079 du 5 juillet 2010 portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Etang de Salses Leucate,

VU la proposition du Conseil Régional du Languedoc Roussillon en date du 1^{er} juin 2011,

VU la proposition du Conseil Général de l'Aude en date du 2 mai 2011,

VU la proposition du Conseil Général des Pyrénées Orientales en date du 26 mai 2011,

VU la proposition en date du 5 janvier 2011 de l'association des maires de l'Aude,

VU la proposition en date du 15 décembre 2010 de l'association des maires des Pyrénées Orientales,

VU le courrier en date du 18 novembre 2010 par lequel le syndicat de gestion du Parc Naturel Régional désigne son représentant,

VU le courrier en date du 2 mai 2011 par lequel le Président de la commission locale de l'eau du SAGE des nappes plio-quadernaires du Roussillon désigne son représentant,

VU le courrier en date du 26 avril 2011 par lequel le Président du Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale de la Narbonnaise désigne son représentant,

VU le courrier en date du 27 juin 2011 par lequel le Président du Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale de la plaine du Roussillon désigne son représentant,

VU le courrier de la Fédération Régionale de la Coopération Viticole du 1^{er} décembre 2010 demandant son intégration à la CLE,

VU le courrier de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du Littoral Méditerranéen en date du 1^{er} mars 2011 demandant son intégration à la CLE,

CONSIDERANT que la durée du mandat des membres de la CLE du SAGE de Salses Leucate est arrivée à expiration,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition de la CLE du SAGE de l'étang de Salses Leucate est renouvelée ainsi qu'il suit :

I - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :

Conseil Régional du Languedoc Roussillon :

- Monsieur Christian BOUILLE
Conseiller Régional
- Monsieur Didier CODORNIOU
Conseiller Régional

Conseil Général de l'Aude :

- Monsieur Sébastien PLA
Conseiller Général du canton de Tuchan
- Monsieur Eric BRISSOT
Conseiller Général du Canton de Durban

Conseil Général des Pyrénées Orientales :

- Monsieur Jean-Jacques LOPEZ
Conseiller Général du canton de Rivesaltes
- Monsieur José PUIG
Conseiller Général du canton de St Laurent de la Salanque

Communes figurant dans le périmètre :

AUDE

- Monsieur Jean DESMIDT
Maire de Caves
- Madame Frédérique GLEIZES
Conseillère municipale de Fitou
- Monsieur Michel PY
Maire de Leucate

- Monsieur Dominique BEAUX
Conseiller municipal de Leucate
- Monsieur Alain BOUTON
Maire de Treilles

PYRENEES ORIENTALES

- Monsieur Georges BADIE
Adjoint au maire du Barcarès
- Monsieur Jean-Louis MERIGNAC-FERRIE
Conseiller Municipal du Barcarès
- Monsieur Alain GOT
Adjoint au maire de St Laurent de la Salanque
- Monsieur Michel MONTAGNE
Maire de St Hippolyte
- Mademoiselle Magalie CLOS
Conseillère municipale de Salses le Château
- Monsieur Jean-François CARRERE
Maire d'Opoul Périllos

Parc Naturel Régional de la Narbonnaise :

- Monsieur Yves PICAREL
Membre du Comité syndical

Communauté de Communes Corbières en Méditerranée :

- Monsieur Gilles FRANCES
Vice président de la Communauté de Commune

SAGE AGLY :

- Monsieur André BASCOU
Président de la commission locale de l'eau

SAGE des nappes plioquatenaire de la plaine du Roussillon:

- Monsieur Serge GORCE
Membre de la commission locale de l'eau

Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale de la Narbonnaise :

- Monsieur Philippe DESLOT
Vice Président au SYCOT

Syndicat Mixte de la Plaine du Roussillon :

- Monsieur Jean-Paul BILLES
Président du SYCOT de la plaine du Roussillon

Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée :

- Monsieur Pierre ROIG
Vice Président de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée
- Monsieur Louis CARLES
Vice Président de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée

**II - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS :**

Conchyliculteurs :

- Monsieur le Président du Syndicat des Conchyliculteurs de Leucate ou son représentant

Pêcheurs professionnels :

- Monsieur le 1^{er} Prud'homme des pêcheurs de Saint Laurent de la Salanque ou son représentant
- Monsieur le 1^{er} Prud'homme des pêcheurs de Leucate ou son représentant

Associations de protection de la nature :

- Madame la Présidente de l'Association « Ecologie des Corbières, du Carcassonnais Et du Littoral audois » ou son représentant

Activités nautiques :

- Monsieur le Président du Comité départemental de Voile de l'Aude ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération de vol libre des Pyrénées Orientales ou son représentant

Coopérative vinicole :

- Monsieur le Président de la Fédération régionale de coopération vinicole du Languedoc Roussillon ou son représentant.

Chambre d'Agriculture :

- Monsieur le Président de Chambre d'agriculture de l'Aude ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales ou son représentant

Fédération départementale des chasseurs :

- Monsieur l'Administrateur de la Fédération des Chasseurs des Pyrénées Orientales ou son représentant
- Monsieur l'Administrateur de la Fédération des Chasseurs de l'Aude ou son représentant

Chambre de Commerce et d'Industrie :

- Monsieur le Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Languedoc Roussillon ou son représentant

Comité Départemental au Tourisme :

- Monsieur le Directeur du Comité Départemental du Tourisme des Pyrénées Orientales ou son représentant
- Monsieur le Directeur du Comité Départemental de Tourisme de l'Aude ou son représentant

Entente Départementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen :

- Monsieur le Président de l'EID Méditerranée ou son représentant

Association de consommateurs :

- Monsieur le Président de l'Union Fédérale des consommateurs ou son représentant

Propriétaires fonciers :

- Monsieur le Président du Groupement Initiatives et Participation ou son représentant

III - COLLEGE DES ADMINISTRATIONS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT.

- le Préfet coordonnateur de bassin représenté par la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant
- le chef de la Mission Interservices Eau (M.I.S.E.) de l'Aude ou son représentant ;
- le chef de la Mission Interservices Eau (M.I.S.E.) des Pyrénées Orientales ou son représentant ;
- le Délégué à la Mer et au Littoral pour l'Aude et les Pyrénées Orientales ou son représentant ;
- le Délégué régional de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ou son représentant ;
- le Directeur du Conservatoire du Littoral ou son représentant;
- le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant.

ARTICLE 2:

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège auquel il appartient ; en outre, chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat ;

ARTICLE 3 :

Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

ARTICLE 4 :

Ce nouvel arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2010.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude, et la Sous-préfète de Narbonne, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à chacun des membres de la commission. Il fera également l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Aude et de la Préfecture des Pyrénées Orientales et sera mis en ligne sur le site Internet désigné par le ministère chargé de l'environnement (www.gesteau.eaufrance.fr).

CARCASSONNE, le **18 JUIL 2011**

Le Préfet de l'Aude



Anne-Marie CHARVET